

Le gouvernement du Québec invite tous les étudiants à prêter main-forte au réseau de la santé et des services sociaux

17 avril 2020

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, ainsi que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, annoncent des mesures visant à favoriser un recrutement rapide de main-d'œuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ils tiennent d'abord à remercier, au nom du gouvernement du Québec, les élèves des centres de formation professionnelle et les étudiants et étudiantes des cégeps et des universités du Québec qui sont déjà à pied d'œuvre dans le réseau. Ils invitent également ceux qui sont disponibles et qui le désirent à aller prêter main-forte aux infirmières et infirmiers ainsi qu'aux préposés aux bénéficiaires qui travaillent d'arrache-pied pour prendre soin des gens dans le besoin.

Dans un premier temps, le ministre Roberge a demandé aux directions générales des commissions scolaires, des cégeps et des universités, de contacter dès aujourd'hui leurs étudiants en santé et services sociaux afin qu'ils viennent supporter le réseau de la santé. Dans un deuxième temps, la demande sera également acheminée aux étudiants de tous les autres programmes d'étude. Tous les élèves et les étudiants intéressés à contribuer sont priés de répondre au courriel envoyé par leur institution d'enseignement en y joignant leur curriculum vitae.

Les conditions de travail offertes aux étudiants qui souhaitent travailler comme préposés aux bénéficiaires seront celles qui s'appliquent aux employés temporaires. Les étudiants auront droit aux mêmes bonifications. Il est également à noter que les revenus gagnés pendant cette période ne seront pas comptabilisés dans le calcul de l'aide financière aux études qui pourrait être reçue l'an prochain.

Autorisation spéciale pour les étudiants de certaines professions

De plus, une autorisation spéciale d'exercice a été accordée aux personnes inscrites aux programmes d'études collégiales ou universitaires dont le diplôme donne accès à un permis de certains ordres professionnels, à la condition qu'il leur reste au plus l'équivalent d'une session à temps plein pour compléter leur programme. Les professions concernées sont les suivantes : infirmières et infirmiers, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes, technologistes médicaux, technologues en imagerie médicale dans le domaine du radiodiagnostic ou dans le domaine de la médecine nucléaire, et travailleurs sociaux.

Citations :

« Le contexte inédit auquel nous faisons face actuellement demande que nous fournissions tous les efforts nécessaires pour assurer la meilleure gestion de crise possible. Chacun d'entre nous est appelé à contribuer, à la mesure de ses compétences et de ses capacités. Je suis donc très fière que les étudiantes et les étudiants, et notamment ceux qui constituent la relève du milieu de la santé, répondent à notre appel avec autant de rapidité, avec l'appui de leurs institutions d'enseignement. Cette mobilisation remarquable est porteuse d'espoir pour la suite des choses, et je les en remercie au nom de l'ensemble de notre société. »

Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux

« La crise sanitaire que nous traversons touche davantage nos aînés et nous manquons de personnel pour leur venir en aide dans nos établissements. Je remercie les élèves et les étudiants déjà engagés et je fais appel à la générosité et au sens du devoir de tous les autres. Plusieurs d'entre eux sont déjà au front dans nos CHSLD et nos hôpitaux et nous leur en sommes infiniment reconnaissants. Notre gouvernement s'assurera de faciliter les démarches des étudiants qui veulent s'investir et s'assurera qu'en aucun cas ceux-ci ne soient pénalisés pour leur dévouement. »

Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Pour plus d'information